



Déclaration préalable au CAEN Extraordinaire
du 16 octobre 2017

Madame la Vice Présidente, Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du CAEN,

En tant que représentants de l'UNSA Education, nous vous rappelons notre fort attachement au service public d'Education.

Le CAEN est réuni ce jour en séance extraordinaire pour émettre un avis sur la proposition de Monsieur le Recteur d'Académie de modification du calendrier scolaire.

La volonté de modifier ce calendrier est tout à fait compréhensible et correspond à notre intérêt partagé du bon fonctionnement des établissements scolaires. L'UNSA Éducation avait d'ailleurs plusieurs fois alerté sur cette semaine du 7 au 13 mai et sur la suppression du pont de l'Ascension qui venait d'être institué nationalement, demandant que des solutions soient trouvées au plus vite pour la zone B. Nous avons donc voté contre ce calendrier en Conseil supérieur de l'éducation du 10 avril 2015.

C'était une évidence pour tous les acteurs de l'éducation que ce calendrier générerait nécessairement des absences d'élèves, des difficultés d'organisation dans les établissements, surtout ceux avec internat.

Notre ministère a fait le choix de ne pas prendre en compte nos demandes. Nous nous retrouvons aujourd'hui à devoir prendre une décision tardive et juridiquement contestable qui, en impactant certains personnels, des familles et de nombreux services, pourra certes être approuvée par beaucoup mais également contestée par d'autres.

Si la modification est entérinée aujourd'hui, l'UNSA Education vous demande une extrême bienveillance pour les personnels concernés par des réservations sur le calendrier officiel



avec des engagements financiers non remboursables.

Il convient bien de rappeler ici notre attachement au calendrier appliqué au service public.

Notre vote se fera avec le vœu que la tenue de ce type de CAEN reste bien exceptionnelle.

Nous vous remercions de votre attention.

Philippe DEBRAY - Claire LAUDEN